



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Synthèse du plan d'action 2018-2020



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Qu'est-ce qu'une charte forestière de territoire ?

Les chartes forestières de territoires (CFT) ont été instaurées par la loi d'orientation forestière de juillet 2001. C'est un outil qui permet de définir la stratégie forestière d'un territoire. Elle est mise en œuvre à l'initiative des acteurs locaux, et principalement des élus.

L'objectif est de bâtir un projet commun faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Ce projet est décliné en actions opérationnelles sur 3 ou 5 ans.

Plusieurs chartes forestières sont en cours sur la Région. En Lozère, en plus de notre charte forestière appelée « Gorges Causses Cévennes » existent les chartes du Pays Cévennes et de l'Aubrac.

Qui l'élabore ? Comment et pourquoi ?

La charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes, qui comprenait au départ 3 communautés de communes, s'est réorganisée fin 2017 suite aux fusions de plusieurs communautés de communes.

La charte forestière est maintenant portée par le PETR Sud-Lozère (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui regroupe 2 communautés de communes du sud de la Lozère :

- La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- La Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

L' élu référent de la charte est André Baret, maire de Hures-la-Parade et élu de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Une Charte forestière est construite en plusieurs phases, en concertation avec les élus, les acteurs de la forêt, et les usagers. Un diagnostic, des orientations pour le territoire en matière de forêt et un plan d'actions sont alors réalisés. Les partenaires et les élus de la charte forestière mettent ensuite en œuvre les actions sur trois ans.

Une première charte forestière a été élaborée pour une mise en œuvre d'un plan d'actions sur trois ans entre 2015 et 2017.

La charte forestière a ensuite été renouvelée pour les années 2018 à 2020.

Entre 2018 et 2020, ce sont 29 actions qui seront menées. Celles-ci reprennent des thèmes variés fondés sur quatre orientations qui illustrent la diversité des rôles de nos forêts :

- Axe 1 : dynamiser la gestion forestière
- Axe 2 : gérer les interfaces
- Axe 3 : se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois
- Axe 4 : augmenter les connaissances, se former, s'informer

Il existe un comité de pilotage composé des élus concernés, des différents partenaires techniques et financiers et de tous les organismes ayant un intérêt dans la charte forestière. Il valide les différentes phases de la charte, et suit les actions en cours.

Ce document résume les actions décidées, par ax

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

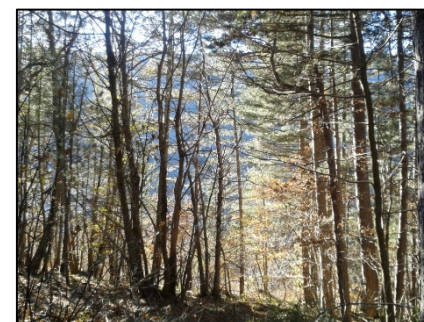
Il est constaté un manque de culture et de gestion forestière sur le territoire, notamment chez les propriétaires privés. Il est donc important de mener des actions pour arriver à une gestion forestière dynamique, économiquement viable et préservant l'environnement.

Plusieurs objectifs ont été définis, mais la charte forestière s'attachera prioritairement à :

- Lutter contre le morcellement forestier, élément important pour engager les propriétaires, notamment privés, à une gestion forestière ;
- Améliorer la valeur ajoutée de la ressource locale, pour valoriser plus facilement nos bois, notamment au niveau local, et permettre un réinvestissement en forêt ;
- Diversifier les essences et les traitements de peuplement
- Améliorer la desserte forestière. Le territoire, de moyenne montagne, est difficile d'accès. Le réseau de desserte forestière n'est pas toujours suffisant, en particulier sur les Cévennes. Or, une amélioration de cette desserte permettrait de faciliter la sortie de nos bois, et ainsi favoriser leur valorisation.

Les actions !

1. Regrouper le foncier forestier par une animation ciblée – Phase 2
→ Travail d'animation auprès de propriétaires privés pour un regroupement en vue d'une gestion forestière commune et durable.
2. Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi
3. Récolter des données de coûts de chantier à travers la définition d'un chantier type du territoire
→ Récolter des données objectives pour les chantiers types de notre territoire, afin de pouvoir informer les propriétaires sur les coûts d'exploitation et mieux les orienter par la suite.
4. Installer une équipe de bûcheronnage/débardage adapté au secteur des Cévennes
→ Pérenniser l'emploi de la filière bois sur le secteur cévenol



Axe 2 : Gérer les interfaces

La forêt sur le territoire est multiple : différents usages, différents usagers. Il est parfois constaté une vision différente de la forêt. S'attacher à travailler sur la multifonctionnalité de la forêt implique de prendre en compte toutes ces différences. Il s'agira ainsi pour la charte forestière de :

- Favoriser le lien agriculture/forêt. L'agriculture et la forêt ont toujours été liées, mais ces liens sont à renforcer, notamment pour faire prendre conscience de la possibilité de valorisation de la forêt des agriculteurs. D'autre part, les espaces intermédiaires entre agriculture et forêt sont aussi importants à prendre en compte ;
- Anticiper les risques pour la forêt (risques sanitaires, incendies, changement climatique), notamment, le risque incendie, qui peut être important sur certaines communes du territoire. Il faudra s'attacher à voir ces risques sous différents angles : par exemple montrer l'intérêt de la gestion forestière pour la protection contre les incendies.

Tout cela permettra d'aller vers une forêt aux usages complémentaires.

Les actions !



5. Informer sur des chantiers-exemples de pratiques de sylvo-pastoralisme

→ Diffuser les bonnes pratiques

6. Valoriser le bois des agriculteurs – Phase 2 : concrétisation du projet Bois Paysan des Cévennes

→ Mieux valoriser les bois des exploitations agricoles, de créer une filière et une marque locale, de pérenniser l'emploi au travers de la diversification des activités.

7. Former les professionnels du tourisme sur des questions forestières à l'occasion des « cafés-pros »

8. Monter une concertation auprès des propriétaires forestiers privés sur un sentier de Grande Randonnée ou de Petite Randonnée

→ Améliorer la compréhension des différents usages

9. Promouvoir le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française

→ Communiquer sur l'écosystème forestier à travers un sentier forestier fréquenté

10. Mener une politique active de prévention des risques incendies par des informations régulières et une animation importante et ciblée pour l'amélioration et l'entretien d'une ou deux pistes DFCI (Défense des Forêts contre les Incendies) d'intérêt intercommunal ou interdépartemental

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois

Le territoire est très boisé, mais on constate que la ressource locale n'est pas toujours utilisée, et valorisée sur place. Il est donc nécessaire de mener des actions pour arriver à une complémentarité de l'amont et de l'aval de la filière, d'assurer la consommation locale des bois, et de valoriser nos bois durablement. La charte forestière devra ainsi travailler particulièrement à :

- Promouvoir la consommation locale par les marchés publics. Les pouvoirs publics, par l'exemple, peuvent avoir un rôle important pour inciter la consommation locale des bois. De plus, une consommation sur place est un coup de pouce pour la structuration d'un approvisionnement local ;
- Développer un approvisionnement local, qui permettra d'avoir des retombées économiques positives et durables pour le territoire, ainsi que de tendre vers une indépendance énergétique ;

Les actions !

13. Créer une scène pour spectacles, en bois local, mutualisée sur le territoire

14. Insérer du bois et des savoir-faire locaux dans le mobilier des bureaux touristiques de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes

15. Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils : commandes groupées, appels à projets → Exemples : aire de jeux en bois local ; achat groupé de mobiliers.

16. Capitaliser les projets bois de collectivités à travers un outil de communication

17. Informer les propriétaires des potentialités de valorisation des essences secondaires sur le territoire

18. Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol

19. Créer une animation spécifique pour l'appropriation (entre autres) du projet de réseau de chaleur bois de Florac

20. Accompagner les scieries du territoire pour anticiper leurs problématiques de pérennisation (transmission des entreprises, modernisation...)

21. Accompagner la démarche de valorisation des tanins cévenols

22. Construire un contrat de réciprocité territoire urbain/territoire rural → Mener des actions communes entre territoire rural, forestier, et territoire urbain



Axe4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Comme indiqué plus haut, on constate sur le territoire un manque de culture forestière commune. Les différents usages de la forêt ne sont pas toujours connus. Or, il est important pour le territoire d'arriver à développer une culture forestière et de mieux partager les connaissances forestières. Il est primordial d'arriver à avoir un regard croisé sur la forêt. De même, avoir une politique forestière territoriale à long terme est gage de réussite. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur tous les partenaires.

La charte forestière devra donc :

- Sensibiliser, communiquer, et former sur la forêt (élus, citoyens, agriculteurs, propriétaires privés...), un élément crucial pour que la forêt soit un sujet mieux connu et plus pris en compte, par les pouvoirs publics, mais aussi par les citoyens ;
- Favoriser la connaissance des différents usagers et les partenariats : afin que tous les acteurs de la forêt, et les différents usagers puissent mieux se comprendre, et échanger ;
- Etre animée, en continuant son travail de concertation entre tous les partenaires, et son travail d'émergence de projets.

Les actions !



23. Mettre à contribution les élus pour créer une culture forestière commune

→ Aider les élus à être porteurs des questions forestières

24. Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs

→ Bientôt un site Internet spécifique en ligne !

25. Communiquer de façon renforcée dans des évènements pré-existants ou à créer

→ Exemple : l'évènement « 1, 2, 3, Forêts ! »

26. Vulgariser des articles pour rendre accessible des enseignements de recherche forestière à des publics variés

27. Recenser les outils de sensibilisation disponibles sur la forêt pour créer un catalogue commun d'animation

28. Expérimenter et se former à l'aide d'un outil unique en France : la Forêt irrégulière école

→ Mieux connaître le mode de traitement sylvicole Irrégulier (à couvert continue)

29. Animer la charte forestière de territoire

→ faire émerger, mettre en œuvre et suivre les projets « forêt-bois » sur le territoire, favoriser les rencontres et échanges pour plus d'efficacité, et mettre en cohérence les actions de chacun.